

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

Présents : Messieurs NADEAU, GUILLEMOT, HUCHET, EYQUEM, PHELIP, SICAIRE, VEILLON, VITRAC

Mesdames NADEAU M-P, SABOURIN

Procuration de Madame DE AZEVEDO à Madame M-P NADEAU,

de Madame FEYRY à Monsieur GUILLEMOT

de Monsieur GUERIN à Monsieur HUCHET

de Madame CHALLET à Monsieur VEILLON

Absents excusés Mesdames CHALLET, DE AZEVEDO, FEYRY, Messieurs GARETON, GUERIN

Absentes : Madame FABRE, GANCARZ, POMEYROLS.

Le quorum étant atteint Monsieur Bernard NADEAU, Maire ouvre la séance. Il propose à l'Assemblée, qui l'accepte, d'ajouter à l'ordre du jour un sujet relatif à la mise en place d'une participation des parents aux frais de transport des élèves du groupe scolaire.

0 – ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 04 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur SICAIRE relève toutefois une erreur de date dans le compte rendu. La réunion s'étant effectivement tenue le 04 avril et non le 06 avril comme mentionné.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GUILLEMOT est désigné secrétaire de séance.

I – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE AU JURY CRIMINEL DE LA GIRONDE ANNEE 2020

Pour répondre à la lettre du Préfet de la Gironde, concernant les dispositions relatives au Jury d'assises de l'année 2020, le conseil municipal, réuni sous la présidence de son Maire, Bernard NADEAU, afin de procéder au tirage au sort de six (6) personnes susceptibles de figurer sur la liste du jury criminel. Ainsi à partir de la liste électorale ont été tirés au sort :

- 1- Monsieur CONTAT Sébastien – 15 bis Résidence La Dronne
- 2- Monsieur GAUTIER Xavier – 24bis Avenue Victor-Hugo
- 3- Madame MARCHAND Bernadette – 5, Avenue Victor-Hugo
- 4- Madame CLEMENT Hélène – 46, Monfourat
- 5- Madame COCQUART Myriam – 50 Monfourat
- 6- Monsieur DEROUBAIX Raymond – 22 Château-Gaillard

Ces personnes remplissant les conditions d'âge et de capacité la liste est entérinée par l'équipe municipale.

II – TARIFS PISCINE MUNICIPALE SAISON 2019

Dans la perspective de l'ouverture de la piscine municipale Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les modalités pratiques de fonctionnement de cet équipement, ainsi que la tarification applicable pour la saison 2019. Ainsi, a-t-il été décidé de reconduire les droits des entrées à la piscine municipale tels que pratiqués l'année précédente, soit :

COULEURS	BENEFICIAIRES	Tarifs 2019
VERT	Groupes	1.00
JAUNE	Enfant de 4 à 16 ans	1.00
ROSE	Adulte	2.00
JAUNE	Carte 10 bains Adulte	18.00
BLANC	Carte 25 bains - Membre club natation - famille nombreuse (3 enfants - 16 ans)	16.00
ORANGE	Carte 10 bains (enfants de -16ans)	9,00

Sur proposition de Monsieur le Maire le principe de gratuité des entrées pour les résidents du camping « l'Eau Vive » est reconduite. La période scolaire prenant fin le 5 juillet, l'ouverture de la piscine est fixée au 6 juillet.

III - PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN A LA SAFER

Monsieur le Maire soumet l'offre de cession, à titre onéreux, de la SAFER Aquitaine Atlantique d'une parcelle de terre, cadastrée section ZP N°224, d'une contenance de 60a et 75ca. Il rappelle qu'en janvier 2013 la Municipalité s'était positionnée auprès d'AREVA NC, dans le cadre d'un échange avec une parcelle communale située dans la zone d'exploitation. AREVA dans le cadre de la réduction de son emprise a vendu une partie de ses biens à la SAFER. La proposition d'échange de ce fait a été abandonnée.

Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 607,04 € auxquels s'ajoutent 48 € de commission pour la SAFER et les frais notariés.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal l'autorise à :

- procéder à l'acquisition de cette parcelle de terre au prix fixé,
- signer tous documents se rapportant à cette opération et à régler les honoraires à Maître GUILHOT, notaire à Coutras, chargé de la transaction.

IV – REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire soumet à l'équipe municipale différentes propositions de tarifs susceptibles de s'appliquer lors de l'année scolaire 2019/2020.

Après en avoir débattu l'Assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de retenir les tarifs suivants :

BENEFICIAIRES	TARIFS	TARIFS
	année scolaire 2018/2019	année scolaire 2019/2020
Enfant	2,24 €	2,30 €
Adulte	6,05 €	6,20 €
Personnel communal	4,72 €	4,80 €

V – PARTICIPATION DES PARENTS D'ELEVES AUX FRAIS DE TRANSPORT

Monsieur le Maire évoque la situation de sous occupation des moyens de transport scolaire et des conséquences que cela engendre.

Afin de renseigner l'Assemblée il communique le détail des dépenses de fonctionnement liées aux écoles. Celles-ci représentent, tous services confondus, à 441 346 € dont 44 971,48 € réservés au transport des élèves. Il explique que :

- sur la soixantaine d'élèves qui disposent d'une carte de transport, seule la moitié environ utilise effectivement le car scolaire. Il résulte que les inscriptions en cours d'année ne peuvent se faire qu'après le désistement d'élèves initialement inscrits,
- que la Cali, ordonnateur de 1^{er} rang, subventionne les Mairies aux frais de transport à hauteur de 46% pour les ayants droits. Sont considérés comme tels les élèves domiciliés à plus de trois (3) kilomètres de l'école soit les élèves du village de Monfourat et de celui des Guiots. Pour les élèves domiciliés à moins de trois kilomètres la subvention ne représente plus que 30% du coût.

Considérant cet état de fait Monsieur le Maire propose de demander une participation annuelle de 50 € aux parents d'élèves inscrits au service de transport scolaire.

Cette participation aura pour effet de responsabiliser les parents. Ainsi ne seront inscrits que les élèves qui utiliseront effectivement le service de transport et dissuaderont ceux qui ne sont inscrits que pour une utilisation éventuelle.

La diminution des inscriptions qui pourrait en résulter sera de nature à réduire la taille du car de transport. Cette pratique a ainsi entraîné, pour des communes du territoire, la diminution de nombre de cars, qui est passé de deux à un.

Après avoir entendu les arguments de Monsieur le Maire et après en avoir débattu le Conseil municipal :

- approuve le principe de demander une participation des familles au service de transport scolaire,
- fixe cette participation à 50 € annuel par enfant.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

VI.1 – Travaux dans le Centre bourg (RD 674^{E1})

- Madame SABOURIN évoque l'absence de marquage pour les dos d'âne (ralentisseurs) qui surprend les usagers ;
- Monsieur EYQUEM fait part d'un problème d'évacuation des eaux pluviales. Avec la dernière période pluvieuse certaines propriétés riveraines se sont trouvées envahies ;
- Monsieur SICAIRE demande :

d'une part si la pose de la signalétique telle qu'elle a été prévue (panneaux, œil de chat) a été planifiée, d'autre part ce qu'il en est des travaux de remplacement des ouvertures de la Mairie.

Concernant ces différents points il est précisé que :

- a) la livraison des panneaux réglementant la circulation (balises auto-relevables, plots réfléchissants) a été réalisée. Le marquage des ralentisseurs, des nouvelles places de stationnement et des zones interdites a été programmé, début juin. Les éléments de signalisation seront installés en suivant.

Le devis a été signé et transmis à l'entreprise SENTOU pour le marquage complémentaire des places de parking et des zones interdites.

- b) problème d'évacuation des eaux pluviales : le riverain directement concerné est venu en faire part en Mairie. Ce point a déjà été signalé à l'entreprise et au bureau d'études. Il est en outre précisé que pour le moment les travaux n'ont pas été réceptionnés. Des réserves seront éventuellement émises sur les points posant problèmes, notamment pour ce problème d'évacuation des eaux pluviales ;
- c) en raison de la demande de dotation (DETR) déposée en sous-Préfecture, le remplacement des ouvertures ne pourra se faire qu'à partir du moment où la Mairie aura reçu l'autorisation de commencer les travaux.

VI.2 – élections européennes : Monsieur le Maire et la Secrétaire générale font part des difficultés rencontrées à l'occasion de la constitution par l'INSEE du répertoire électoral unique et les nombreuses directives reçues.

Certaines listes n'ont pas fourni de bulletin. Pour ces listes il appartiendra aux électeurs de les produire eux-mêmes en respectant les critères imposés par la Commission de propagande.

En outre il est demandé aux Maires, après avoir communiqué les résultats par voie dématérialisée, de porter les résultats et les listes d'émargement à la gendarmerie de Libourne (ou à la Préfecture pour d'autres) après avoir informé, au préalable, la gendarmerie de Coutras qui préviendra ensuite celle de Libourne.

VI.3 – départ en retraite : Monsieur le Maire rappelle que Madame MOREAU Marie-Lise marque le 7 juin à 18h30 au restaurant scolaire, son départ à la retraite (prévu pour le 31 juillet).

Indépendamment de ce qu'organise cette employée Monsieur le Maire propose que la Municipalité exprime ses remerciements pour services rendus avec le verre de l'amitié. Cette manifestation pourrait avoir lieu à la fin de l'année scolaire soit le 5 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures